

**Votre espace personnel**

macsf.fr

Identifiant : **7686075****Nous appeler****3233**Service gratuit  
+ prix appel

ou 01 71 14 32 33

MR BORELLO ANTOINE  
06034 NICE CEDEX 1

Contrat n° : 7686075 11/52 001

Cher Sociétaire,

Suite à votre demande, nous vous adressons, sous ce pli, l'attestation de votre contrat.

Afin de vous satisfaire et améliorer la qualité de nos contacts et de nos prestations, vous trouverez ci-dessous les informations vous concernant actuellement en notre possession.

<b>Date de naissance</b>	11/10/1994	<b>Nombre d'enfants</b>	0
<b>Situation familiale</b>		<b>Statut principal</b>	Etudiant
<b>Profession actuelle</b>	Kinésithérapeute	<b>Spécialité</b>	Kinésithérapeute
<b>Téléphone portable</b>	0603991062	<b>Téléphone privé</b>	
<b>Téléphone professionnel</b>		<b>Adresse email</b>	borello.g@club-internet.fr

Conformément à la loi « Informatique et libertés » n° 78-17 du 06/01/1978 modifiée, l'assuré dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données nominatives le concernant en écrivant à l'adresse suivante : MACSF Assurances - Direction Juridique - 10 Cours du Triangle de l'Arche - 92919 La Défense cedex. Les données nominatives recueillies sont nécessaires à la gestion des contrats et à l'exécution des services souscrits. A ce titre, MACSF Assurances communiquera des données le concernant à ses prestataires, mandataires et réassureurs pour les besoins des contrats. Sauf opposition, ces données pourront être communiquées aux autres sociétés du Groupe MACSF, ainsi qu'à ses partenaires, à des fins de prospection.

En cas de changement de situation ou de coordonnées, merci de nous en informer :

- ◆ par Internet à partir de l'espace sociétaire (votre identifiant : 7686075) du site [www.macsf.fr](http://www.macsf.fr)
- ◆ par courrier, au 10 cours du Triangle de l'Arche, TSA 40100, 92919 La Défense Cedex, en nous retournant cette feuille complétée et / ou corrigée

Nous vous prions d'agréer, Cher Sociétaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre conseiller



**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE PROTECTION JURIDIQUE**

MACSF assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle susceptible d'être encourue par :  
MR BORELLO ANTOINE

dans le cas où elle serait recherchée dans le cadre de l'exercice légal de sa profession tel que cet exercice est précisé aux conditions particulières du contrat n°7686075 - 52 y compris au cours des stages hospitaliers et extra hospitaliers effectués pendant ses études, ainsi qu'à l'occasion du service sanitaire prévu par le décret n°2018-472 du 12 juin 2018.

**TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIE**

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE	MONTANTS DES GARANTIES PAR SINISTRE <sup>(1)</sup>	FRANCHISE PAR SINISTRE
Dommages corporels et immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	8 millions d'euros	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	300 000 euros	150 euros
Dommages immatériels non consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis (pour les activités d'expertise telles que définies à l'article 2.1.1.A des Dispositions Générales)	100 000 euros	1500 euros
RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION ET RESPONSABILITÉ EMPLOYEUR	MONTANTS DES GARANTIES PAR SINISTRE	FRANCHISE PAR SINISTRE
Dommages corporels et immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	8 millions d'euros	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	300 000 euros	150 euros
Garantie des biens confiés (conformément aux paragraphes 2.2.1.2. de l'article 2 et 3.1.7. de l'article 3 des Dispositions Générales)	3000 euros avec un plafond de 15 000 euros par année d'assurance	Néant
Dommages corporels et immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti (faute inexcusable)	1 million d'euros avec un plafond de 3 millions par année d'assurance	Néant

<sup>(1)</sup>Les montants de garanties énoncés dans ce tableau s'entendent par sinistre, avec un plafond tous dommages et toutes garanties confondus de 15 millions d'euros par année d'assurance

**PROTECTION JURIDIQUE**

Prise en charge des frais judiciaires et des frais d'expertise dans les limites énoncées aux dispositions générales du contrat

Votre attestation d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle est valable pour l'année scolaire 2020/2021.

Fait à Paris, le 28/08/2020

Le Directeur Général

